

## **CNM – Comité de pilotage élargi – 25 octobre 2019**

Déclaration de l'USEP-SV (Les Forces Musicales, PROFEDIM, SNSP et SYNDEAC) et des réseaux AFO, AJC, FEVIS, France Festival, Futur Composé, Grands Formats et ROF

Nos organisations représentent près de 1000 structures du spectacle vivant, dont une majorité de structures musicales ou pluridisciplinaires allant des diverses formations musicales spécialisées aux institutions musicales en région en passant par les festivals et les scènes publiques locales.

Ces acteurs évoluent dans un écosystème interdépendant et se reconnaissent dans les valeurs de démocratisation de la culture, de liberté de création et de programmation, d'exigence artistique et d'équité territoriale.

Nous plaçons l'intervention de la puissance publique comme garante de la pérennité de ces valeurs et considérons que celle-ci suppose de poursuivre des missions d'intérêt général dans le cadre d'une gestion désintéressé et d'une nécessaire évaluation qui en est le corollaire.

Nous remercions la mission de nous réunir à nouveau au regard des nombreuses agitations et questionnements qui ont eu cours au sein de la profession ces dernières semaines au sujet du CNM.

Nous prenons acte des annonces budgétaires du ministre de la Culture du 27 septembre dernier et de l'adoption définitive de la loi créant le CNM au Parlement le 16 octobre dernier et nous espérons que les principes qui ont présidé à sa création seront préservés. Nous regrettons de n'avoir pu prendre connaissance du décret d'application que la veille de notre réunion. Nous ne serons pas en mesure de le commenter de manière pleinement satisfaisante aujourd'hui.

Nous souhaitons néanmoins rappeler quelques fondamentaux de nos positions.

Il était essentiel pour nos organisations que les moyens dédiés au CNM soient des moyens supplémentaires qui n'impacteraient pas le budget du ministère de la Culture. À cet égard, le chemin n'est parcouru qu'à moitié puisque les crédits sont certes supplémentaires, mais imputés sur un budget du ministère par ailleurs en baisse sur le financement structurel de ses actions (création et transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

Par ailleurs, nous sommes fermement attachés à ce que la gouvernance du futur établissement assure de manière effective une représentation majoritaire de l'État et que nous aurions préféré ne voir aucune organisation professionnelle siéger au Conseil d'administration. Ce point n'étant pas retenu, nous porterons toute notre attention à ce que les instances du nouveau centre soient le reflet de la diversité des acteurs du secteur musical, tant pour ce qui concerne le Conseil d'administration que le conseil professionnel.

Pour ce qui est des travaux que vous souhaitez lancer aujourd'hui, nous comptons bien y prendre toute notre part, dans la mesure où le projet de CNM est conçu comme un projet inclusif. Nous avons eu connaissance des premiers éléments de l'étude commandée au cabinet BCG pour servir de base à ces travaux. Au vu de ces premiers éléments, nous ne pouvons que douter de la pertinence de l'exercice pour déterminer les dispositifs à venir au sein du CNM. Du point de vue de la méthode de travail, une concertation satisfaisante ne peut être menée dans les délais qui nous ont été impartis. Du point de vue des catégories retenues pour l'analyse, ces premiers éléments témoignent d'une méconnaissance forte de la structuration de nos secteurs. Ce point est d'autant plus préoccupant au regard du champ large des informations qui seront recueillies et traitées par le futur centre dans le cadre de ses missions d'observation.